

La prévention de *la perte d'autonomie* liée au vieillissement

MICHEL CHASSANG

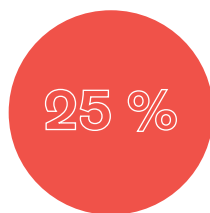
Notre société, si souvent tournée vers les actifs, est à la veille d'un vieillissement démographique sans précédent, avec un accroissement de personnes « très âgées » au sein même de la population âgée. A l'approche de ce « boom » de la vieillesse, il devient impératif de prévenir la perte d'autonomie, cette situation de dépendance dans la vie quotidienne qui va concerner un nombre croissant de Françaises et de Français.

Quelles solutions pour prévenir la perte d'autonomie liée au vieillissement ?

A travers cet avis, le CESE affirme que le vieillissement est une tendance démographique qu'il faut assumer collectivement et positivement. En effet, la perte d'autonomie n'est pas une fatalité : il est possible de la prévenir. Et quand elle survient, il vaut mieux l'accompagner.

Convaincu qu'il vaut mieux prévenir que guérir, c'est une prévention très en amont, tout au long de la vie, que le CESE recommande. Cette prévention se doit d'être globale, sans se limiter au seul champ médical. Et parce que la perte d'autonomie peut creuser encore un peu plus les inégalités, le CESE précise que cette prévention doit être associée à une démarche « d'aller vers », afin d'atteindre celles et ceux qui sont éloignés du système de soin.

Enfin, le CESE est convaincu qu'un plus grand soutien aux aidants et qu'une meilleure valorisation des professionnelles et professionnels de l'accompagnement permettraient de prévenir davantage la perte d'autonomie.



La part des 65 ans et plus, dans 10 ans



DÉFINITION

QU'EST-CE QUE LA PERTE D'AUTONOMIE ?

La perte d'autonomie peut se définir comme le fait d'être limité dans la vie quotidienne. Se trouve dans cette situation toute personne confrontée à un problème de santé qui lui impose d'être aidée pour

l'accomplissement des besoins essentiels de la vie (se lever, se laver, se nourrir...)

Aujourd'hui en France, 1,4 million de personnes

bénéficient d'une allocation liée à la perte d'autonomie.

Ce chiffre ne permet toutefois pas de se faire une représentation juste des enjeux de la perte d'autonomie.

Prévenir la perte d'autonomie liée au vieillissement

AVIS

1 RECONNAÎTRE LA PLACE DES PERSONNES ÂGÉES DANS LA SOCIÉTÉ ET LUTTER CONTRE L'« ÂGISME »

→ Changer notre regard sur les « vieux » : associer davantage les personnes âgées aux choix des politiques publiques, sans se limiter à celles qui sont étiquetées « politiques de l'âge », valoriser leur contribution positive à la cohésion sociale

2 IDENTIFIER, REPÉRER ET AGIR PLUS EN AMONT SUR LES FACTEURS DE RISQUE EN RÉDUISANT, TOUT AU LONG DE LA VIE, LES EXPOSITIONS AUX RISQUES DE SANTÉ ET EN METTANT EN ŒUVRE DES ACTIONS PLUS CIBLÉES SUR LES RISQUES LIÉS AU VIEILLISSEMENT

→ Généraliser le programme de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) « ICOPE » qui permet de repérer les fragilités afin de pouvoir intervenir le plus en amont possible

→ Proposer le 3^{ème} rendez-vous de prévention à toutes les personnes, dès l'âge de 55 ans.

3 FACE AUX FRAGILITÉS ET AUX EXCLUSIONS : MIEUX REPÉRER LES PERSONNES LES PLUS ISOLÉES, CONSOLIDER LES DÉMARCHES « D'ALLER VERS » ET COORDONNER LA RÉPONSE ENTRE LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS DE PROXIMITÉ

4 METTRE EN PLACE UN « PARCOURS DE L'HABITAT » : ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DE LA PERTE D'AUTONOMIE ; ENCOURAGER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES ;

→ Proposer dès l'âge de 55 ans un diagnostic « habitat vieillissement » afin d'aider les français à identifier les adaptations nécessaires de leur logement

→ Faire des Ehdap des « maisons médicalisées pour personnes âgées » et des lieux de vie, notamment en renforçant leurs moyens financiers et humains, en mettant en place une vraie médicalisation et en développant les animations socio-culturelles

5 RECRUTER DANS LES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET MIEUX SOUTENIR LES AIDANTS

→ En ce qui concerne les métiers de l'accompagnement, considérer le temps qu'exigent la vigilance sur l'évolution de l'état physique et mental de la personne âgée et le maintien de ses liens sociaux en garantissant des interventions à domicile d'une durée minimum d'une heure

→ Augmenter le montant de l'allocation journalière du proche aidant (Ajsa) et aligner la durée du congé de proche aidant sur celle du congé de présence parentale.

6 PARTIR DE CE QUI A FAIT SES PREUVES AU NIVEAU TERRITORIAL DANS LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE L'INTÉGRER DANS UN SERVICE PUBLIC TERRITORIAL DE L'AUTONOMIE À CRÉER

LE RAPPORTEUR

Michel CHASSANG

michel.chassang@lecese.fr • 01 44 43 64 02

Michel Chassang, médecin généraliste engagé dans la vie syndicale depuis 30 ans, est Vice-Président du CESE et membre du groupe Artisanat et Professions libérales.

Il siège à la commission Affaires sociales et santé et au sein des commissions temporaires « Participation démocratique » et « Cannabis ». Il a déjà co-rapporté un avis sur les maladies chroniques.